

28 avril 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UNIBAIL HOLDING

(Eurolist)

Par courrier du 28 avril 2006, reçu ce jour, la Société Générale (29, boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 21 avril 2006, par suite d'une acquisition d'actions UNIBAIL HOLDING dans le cadre de ses activités de trading, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de UNIBAIL HOLDING et détenir, à titre direct et indirect, 2 626 219 actions UNIBAIL HOLDING représentant autant de droits de vote, soit 5,74% du capital et 5,73% des droits de vote de cette société¹, répartis dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Société Générale (trading)	2 605 487	5,70	2 605 487	5,68
SG Option Europe ² (trading)	20 732	0,05	20 732	0,05
Total	2 626 219	5,74	2 626 219	5,73

¹ Sur la base d'un capital composé de 45 741 054 actions représentant 45 854 601 droits de vote.

² Contrôlée indirectement par la Société Générale.